Le Canada ne conteste pas le droit qu'ont les pays, y compris les États-Unis, d'invoquer le droit international pour protéger leurs industries du préjudice causé par des pratiques commerciales déloyales. Nous le faisons nous-mêmes. Mais nous nous opposons à ce que vous appelliez déloyales des approches politiques différentes tout simplement parce qu'elles diffèrent de vos propres approches. Et nous contestons les efforts pour utiliser les règles commerciales existantes afin de promouvoir des intérêts spécifiques aux dépens des grands intérêts nationaux.

Malheureusement, c'est ce qui est arrivé dans cette affaire du bois d'oeuvre. Il y a trois ans, les producteurs canadiens faisaient l'objet d'allégations de subventions déloyales; et il y a trois ans, le département du Commerce innocentait complètement le Canada. Ne pouvant se contenter de cette décision, les plaignants américains ont formé un lobby politique appelé "Coalition for Fair Lumber Imports". Ils ont pressé le Congrès de changer les règles. Après avoir échoué au Congrès, ils ont relancé leur affaire de 1983. Les producteurs américains ont planifié leur affaire de sorte qu'une constatation préliminaire serait requise avant les législatives bisannuelles.

Ils ont créé un environnement politique ne pouvant que promouvoir leurs intérêts mesquins au détriment de ceux des autres. Cette fois-ci, bien que les faits soient les mêmes, l'affaire a eu un résultat entièrement différent. La recommandation précédente a été renversée par une analyse qui nous semble sérieusement biaisée.

Je dis "sérieusement biaisée" parce que toutes les industries d'un grand secteur - qui comprend les producteurs de pâte, de papier, de papier journal, de panneaux de particules, de contreplaqués et de bois d'oeuvre résineux - ont été regroupées en une seule industrie aux fins de la décision. Pourtant, les autorités américaines avaient précédemment statué que la production de jus d'orange frais et congelé constitue deux industries différentes.

Pour ce qui est du niveau de la subvention prétendue, la liste donnée par les représentants du Département fait abstraction des pratiques précédentes et manque de logique interne.

La décision nous a surpris et devrait préoccuper tous les partenaires commerciaux des États-Unis. Nous la considérons comme un effort inacceptable pour imposer les